

Avis adopté

Séance plénière du 13 janvier 2026

« Anticiper et prévenir les risques liés au *changement climatique* pour les infrastructures »

Déclaration du groupe CFDT

Les infrastructures sont le substrat technique nécessaire à la cohésion des territoires et à l'égal accès de toutes et tous à des services essentiels comme les déplacements, les communications, l'énergie... La France était reconnue pour la qualité de ses infrastructures, fruit d'une politique d'aménagement du territoire qui visait à réduire les inégalités, une finalité aujourd'hui doublement menacée par un défaut de maintenance et de prévention des risques climatiques.

Il est nécessaire de développer une politique d'adaptation de nos infrastructures anticipatrice et volontariste dans un but de transition juste, particulièrement dans les territoires ultramarins

Cet avis pose clairement les trois questions de l'ambition, des moyens et de la méthode pour y parvenir.

Sur l'ambition, la CFDT souligne tout particulièrement l'importance de concrétiser une politique d'adaptation engageante grâce à une loi de programmation pluriannuelle articulée avec les territoires et à une gouvernance mieux coordonnée qui permette de prioriser, de planifier et de mettre en œuvre ces investissements.

Sur les moyens, la CFDT rejoint les préconisations visant à identifier « la dette grise » et à la résorber progressivement, en mobilisant de nouvelles ressources, notamment en direction des collectivités, telles que les péages autoroutiers, une contribution sur les flux de poids-lourds en transit, ou les recettes de contravention réprimant le dumping social et environnemental. Nous soutenons également le renforcement des services publics d'ingénierie (Météo France, CEREMA, ADEME, BRGM) indispensables à la collecte de données fiables pour la construction d'une politique d'adaptation.

Sur la méthode, la CFDT juge très pertinente de préconiser une approche systémique qui permette à la fois d'intégrer les enjeux d'atténuation du changement climatique, en misant par exemple sur le report modal vers le fluvial et le ferroviaire, et d'adaptation, en prenant en compte les potentiels changements d'usage des infrastructures existantes.

La CFDT vote cet avis.